



HAL
open science

Trajan clemens ?

Martin Galinier

► **To cite this version:**

Martin Galinier. Trajan clemens ?. *Ktèma : Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, 2021, *Supplier les hommes, supplier les dieux sous le Haut-Empire romain*, 46, pp.197-216. hal-03589749

HAL Id: hal-03589749

<https://hal.science/hal-03589749>

Submitted on 25 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Trajan *clemens* ?

RÉSUMÉ-. Les bas-reliefs de la colonne Trajane offrent aux scènes de supplices un contexte narratif qui permet de mieux comprendre la gestuelle de Trajan et son usage de la *clementia* vis-à-vis des barbares, en regard de son monnayage et de sa pratique de la *libertas* à l'endroit des citoyens. De l'analyse, il ressort que Trajan se conforma à un modèle républicain plus que césarien de la *clementia* sur le champ de bataille, tandis qu'il limita l'usage de cette dernière dans les procès, privilégiant les liens de *pietas* et *fides* avec les citoyens.

MOTS-CLÉS-. supplication, Trajan, *clementia*, *mos maiorum*

ABSTRACT-. The sculptures of the Trajan column provide a narrative context for the supplication scenes, allowing us to better understand Trajan's gestures and his use of *clementia* towards the barbarians, in relation to his coinage and his practice of *libertas* towards the citizens. The analysis shows that Trajan conformed himself to a Republican rather than Caesarian model of *clementia* on the battlefield, while he limited the use of *clementia* in trials, favouring *pietas* and *fides* ties with citizens.

KEYWORDS-. supplication, Trajan, *clementia*, *mos maiorum*

Dans le cadre de la rencontre organisée à Valenciennes par Sarah Rey en 2019, il m'est revenu d'observer le corpus iconographique relatif à l'expression visuelle de la supplication dans le monde romain. Vaste sujet, qui suppose deux préalables : définir la notion même de *supplicatio*, pour être à même d'en identifier les manifestations ; restreindre le corpus de telle manière qu'il soit cohérent d'un point de vue thématique et chronologique, et présentable dans l'espace contraint d'une communication.

Je me propose de répondre au second point par le choix d'un monument, la colonne Trajane, qui a pour avantage de proposer un contexte « narratif », quoique exemplaire¹, aux images de supplices des adversaires daces à l'empereur Trajan. Ce dernier étant considéré par les Romains eux-mêmes comme le parangon de la vertu impériale², conciliateur de la *libertas* républicaine et de l'*auctoritas* du Principat, représentant par ailleurs de la dynastie antonine elle-même jugée comme l'acmé du gouvernement impérial³, il m'a semblé que les bas-reliefs de sa frise historiée, si souvent étudiés et commentés, pouvaient constituer un ensemble pertinent pour analyser, si cela est possible, la grammaire gestuelle des scènes de « soumission » – c'est ainsi que l'on nomme ces scènes où des barbares se présentent en « suppliants » devant un officier romain.

(1) Parmi beaucoup d'autres, un article qui a exploré ces deux dimensions du monument : SETTIS 1985. Pour une synthèse relative aux caractéristiques de l'art romain officiel, on peut se reporter à la contribution de KELLUM 2015.

(2) Tacite, *Agricola* III et XLIV, 6 ; Pline le Jeune, *Panegyrique*, LXVII, 3 ; Eutrope, VIII, 2.

(3) Voir ici la contribution d'Anne Gangloff, et plus largement son ouvrage GANGLOFF 2019.

J'essaierai d'aller plus loin dans l'analyse que je ne l'avais fait naguère à propos de la colonne de Marc Aurèle⁴. Ambition autrement formulée : est-il possible d'identifier une gestuelle spécifique à l'action de supplier un officier romain (en l'occurrence, Trajan) et de distinguer des nuances dans la réception de la supplique ? Trajan est-il toujours *clemens* ? Cette étude iconographique s'élargira à d'autres documents, surtout numismatiques : les monnaies ont l'inconvénient de présenter des images synthétiques, mais l'avantage d'être accompagnées de légendes explicatives, qui soulignent la vertu qu'illustre le motif iconographique⁵.

Un des premiers à développer ce type de lecture paradigmatique à propos de la colonne Trajane fut Karl Lehmann-Hartleben⁶, suivi quelques années plus tard, cette fois en relation avec les sarcophages romains dits biographiques, par Gerhart Rodenwaldt⁷, qui attribua aux scènes répétitives de ces cuves sépulcrales des valeurs exemplaires. Comme l'écrivit J.M.C. Toynbee, «Rodenwaldt interprets them as being symbolic of the Roman virtues – the marriage-scene of *concordia*, the sacrifice-scene of *pietas*, the 'pardon'-scene of *clementia*, the battle- or hunt-scene of *virtus*, and the tribunal-scene of *clementia*»⁸. Il est intéressant de noter que le terme *supplicatio* n'est pas utilisé pour désigner la scène de pardon, et que le commentaire est centré sur la vertu supposée du *supplicandus*⁹ : la *clementia*.

De fait, c'est davantage sous l'angle de la *clementia* romaine que les scènes de soumission de barbares ont été comprises. Gilbert-Charles Picard y voyait la transcription, par la célébration de la *clementia*, de la *Virtus Augusti*¹⁰. Per Gustav Hamberg a évoqué la « submission of a wounded Germanic chief » et parlé de « submission scene »¹¹. Au terme de la description d'un relief aurélien de l'arc de Constantin, qui oppose la majesté de l'empereur assis sur la *sella castrensis*, en hauteur sur son *suggestum*, au caractère désespéré des deux barbares en contrebas, il commentait le relief en ces termes : « This somewhat subdued for this matched by a moral content in the representation may be interpreted as *clementia Augusti*, the Emperor's mercy and clemency to those who voluntarily subordinate themselves to the Roman ways »¹².

Ainsi les scènes de soumission illustrent-elle, pour les spécialistes de l'art romain, la vertu impériale de la *clementia*, et cette analyse court de K. Lehmann-Hartleben et G. Rodenwaldt jusqu'à, plus récemment, Tonio Hölscher¹³. Moi-même, tout en m'interrogeant après d'autres¹⁴ sur la signification des gestes dans l'art romain, ai désigné, sous le vocable « soumission » et la vertu « clémence impériale », toutes les scènes où des barbares étaient en position de suppliant vis-à-vis de Trajan ou de Marc Aurèle. Cette approche était conforme à l'historiographie de la colonne Trajane esquissée ci-dessus.

(4) GALINIER 2000.

(5) NAIDEN 2003 s'est intéressé aux représentations monétaires tardo-républicaines et impériales de supplication.

(6) LEHMANN-HARTLEBEN 1926.

(7) RODENWALDT 1935.

(8) Recension de TOYNBEE 1936.

(9) Je reprends la terminologie utilisée par Anne Gangloff dans son article ici même, et par NAIDEN 2006.

(10) PICARD 1957, par exemple p. 447.

(11) HAMBERG 1968, p. 85 et 89 (à propos du bas-relief aurélien de l'arc de Constantin : sa pl. 14).

(12) HAMBERG 1968, p. 90-91. Il parle également (p. 112-113) de la *deditio* de Décébale à Trajan lors de la grande scène de soumission de la colonne (scène 75), et de son objet : démontrer la *Clementia Augusti*. Voir ci-dessous à propos de cette scène.

(13) HÖLSCHER 2003, p. 15 et 17. En dernier lieu, HÖLSCHER 2019, en particulier p. 282-287, p. 290-291 (« Submissio » : à propos des bas-reliefs de Marc Aurèle) et p. 293-310 (à propos de la colonne Trajane).

(14) Voir, outre les auteurs indiqués ci-dessus : BRILLIANT 1963 ; GRAF 1993 ; CORBEILL 2004 ; BODIQUO, FRERE, MEHL, 2006 ; et l'ouvrage collectif HARRISON, LAPIS 2013. Sur les gestes de supplication sur les vases grecs, on peut dorénavant consulter PEDRINA 2017.

Depuis la publication de F.S. Naiden en 2006, l'interrogation porte sur la *clementia* du Prince: l'automatisme de la réponse positive à la supplique n'était en fait pas acquise, loin s'en faut¹⁵, ce qui amène à interroger à nouveau le rendu iconographique de l'interaction entre suppliant et supplié – et à réintégrer par là même, dans l'équation interprétative, la gestuelle des protagonistes de ces scènes.

Cette approche n'est envisageable qu'en tenant compte des travaux récents relatifs à la *clementia* et à la *supplicatio*. Pour le second concept, les contributions du présent volume proposent des mises au point pertinentes, dont je reprends les constats suivants: dans le cadre judiciaire (entre citoyens romains donc), la supplication était une pratique d'homme à homme, qui impliquait un appel du suppliant à la pitié du supplié et, par là même, la reconnaissance de la culpabilité du solliciteur, et son infériorité sociale. L'agenouillement en paraît un des traits caractéristiques, sans cependant être systématique, ni l'unique moyen de signifier cette infériorité¹⁶. Comme le rappelle Caroline Husquin, citant Quintilien, l'agenouillement est une possibilité parmi d'autres: «On peut se jeter enfin aux pieds du juge et embrasser ses genoux»¹⁷. La *supplicatio* coûtait donc sa *dignitas* au suppliant, et la posture adoptée au tribunal reflétait son degré de soumission – et l'intensité de son appel à la clémence du juge.

Si la supplique est acceptée, rappelle Anne Gangloff, le supplié le signifie visuellement d'un geste de la main droite, et s'instaurent alors des relations de dépendance entre les deux protagonistes, proches de celles de la *deditio in fidem*¹⁸. Encore faut-il, lorsque le supplié est le Prince, que la *maiestas* de l'Empire permette cette *clementia*: c'est loin d'être toujours le cas.

La bibliographie relative à cette vertu personnelle (à la différence de la pitié, qui est un sentiment, la *clementia* était considérée à Rome comme un trait de caractère rationnel¹⁹) est abondante. Dans l'historiographie anglo-saxonne récente, je citerai Tom Stevenson, qui a analysé l'utilisation du concept par César, et l'opposition de Caton d'Utique comme de Cicéron à cette pratique qui réduisait de fait les aristocrates à qui César «pardonnait» à une position d'infériorité indigne de leur rang: celle de client²⁰. On retrouve la complexité de la *clementia* chez Susanna Morton Braund, qui l'étudie chez Sénèque, premier des stoïciens à la revendiquer²¹. Quant à Melissa Dowling, elle aborde cette composante du *clipeus virtutis* d'Auguste sur une longue période: elle l'oppose à la *severitas* des débuts du règne d'Octave, marqué par le rejet de la *clementia* césarienne après l'assassinat de celui-ci. Elle distingue cependant la *submissio* des barbares vaincus, de la *clementia*: l'octroi de cette dernière au suppliant n'est pas automatique, précise-t-elle²².

Sur les origines de la *clementia* impériale, le travail de référence en français demeure celui de Guillaume Flamerie de la Chapelle²³, qui s'inscrit dans les réflexions de M. Dowling²⁴. D'abord

(15) Anne Gangloff, à propos du corpus qu'elle étudie ici, évoque 13 échecs sur 27 occurrences.

(16) Voir ici la discussion de Françoise Van Haepelen quant à la pratique religieuse de la *supplicatio*.

(17) Voir la note 34 de l'article de Caroline Husquin dans ce volume. Je renvoie à sa description de l'usage du corps, des proches et des enfants, de la nudité exhibée, des mains tendues, enfin de la vue dans les procès romains. Voir aussi dans ce volume l'article d'Anne Gangloff, qui renvoie aux analyses de NAIDEN 2006.

(18) Voir la note 9 de son article dans ce volume.

(19) FLAMERIE DE LA CHAPELLE 2011, p. 18.

(20) STEVENSON 2015. L'auteur distingue la *clementia* de César de la *crudelitas* de Sylla, mais aussi de l'*amicitia* traditionnelle, entre pairs, marquée par la *libertas*.

(21) BRAUND 2012. L'apport épïcureen au concept de clémence n'est pas mentionné.

(22) DOWLING 2005, p. 122-125, puis p.138-140. Elle s'intéresse également aux transcriptions iconographiques des scènes de *clementia*, sur tous supports, et dans une approche chronologique. Signalons là encore l'absence, dans son ouvrage, des épïcureens dans la définition césarienne puis augustéenne de la *clementia*. Également, GRIFFIN 2003, et COWAN 2016.

(23) FLAMERIE DE LA CHAPELLE 2011.

(24) FLAMERIE DE LA CHAPELLE 2011, p. 15, citant DOWLING 2006, p. 5-6: la *clementia* se retrouve dans les usages naturels, la guerre, la justice, la politique, et les usages privés.

liée au champ de bataille et à la victoire, la *clementia* devient peu à peu une vertu du Prince, explique-t-il, et ce par l'action de César et l'influence des épicuriens, à l'opposé des stoïciens qui considèrent que, en dehors du strict respect de la loi, il n'y a pas de justice²⁵. Après l'assassinat de César, Octave invoque d'abord la *pietas* pour se venger des meurtriers de son père adoptif, puis revendique la *clementia* mais en la liant, comme à l'époque républicaine, à la victoire: aux barbares extérieurs la *clementia*, aux citoyens la *iustitia* et la *libertas* garanties par le respect de la loi²⁶. Trajan se conforma-t-il à cette pratique, républicaine vis-à-vis des ennemis vaincus, augustéenne vis-à-vis des citoyens? Son modèle militaire était césarien: sa pratique de la *clementia* relève-t-elle du dictateur, ou du premier *Princeps*?

Enfin, il ne saurait être question des vertus impériales sans la somme proposée récemment par Anne Gangloff, qui replace la *clementia* dans l'histoire culturelle et politique des vertus impériales du Haut-Empire²⁷. Cette qualité, explique-t-elle, relève des vertus philosophiques, au même titre que *virtus* et *fides*²⁸. Je renvoie à la totalité de son ouvrage, en particulier à son chapitre 3, «Communication symbolique et nouveaux modèles politiques pour les premiers Antonins»²⁹, et à l'article qu'elle propose dans ce numéro de *Ktèma*.

Il ressort de cet aperçu de la bibliographie, forcément incomplet, que la gestuelle des mains paraît essentielle pour exprimer la supplication³⁰, et que cette pratique, tout autant que sa transcription iconographique, s'inscrit dans un contexte historique, culturel et politique complexe. La colonne Trajane montre de nombreuses scènes où Trajan est en contact avec des populations barbares, mais s'agit-il toujours de *supplicatio*? Je me propose d'observer à nouveau ce corpus, pour en comprendre le principe de construction³¹ et dégager, par la confrontation avec la numismatique et les textes, l'intention du commanditaire. En définitive, il s'agira de savoir si l'*Optimus Princeps* s'est, durant son règne, revendiqué, dans ses rapports avec les barbares mais aussi avec les citoyens romains (certaines scènes de la frise le montrent en contact avec des *cives* et des Daces « romanisés »), d'une *clementia* républicaine, ou de celle de César³².

(25) FLAMERIE DE LA CHAPELLE 2011, p. 45-68. Il rappelle cependant que César utilise *lenitas* plutôt que *clementia*, à la différence de Cicéron qui dénonce d'abord (auprès de l'épicurien Atticus!) la *clementia insidiosa* de César (*Ad Att.* 8, 16, 2), avant de s'en faire le défenseur (p. 91-93).

(26) FLAMERIE DE LA CHAPELLE 2011, p. 125-143: ce lien est explicité dans les *Res Gestae*.

(27) GANGLOFF 2019.

(28) GANGLOFF 2019, p. 5-7.

(29) GANGLOFF 2019, p. 142-254: elle s'appuie essentiellement sur Pline le Jeune et Dion de Pruse. À propos du premier, voir son tableau des occurrences des vertus trajaniennes d'après le *Panegyrique* (p. 184-186), et son analyse: « Dans l'ensemble, le discours sur les vertus est républicain » (p. 186), tandis que, dans les *Lettres*, Trajan est caractérisé par « la facilité d'accès, la grandeur et la générosité, la capacité d'être clément » (p. 187).

(30) GARCIA RIAZA 2015: les mains expriment la supplication, mais aussi les liens de solidarité (*hospitia*) (p. 29-30); l'auteur a rassemblé un corpus littéraire relatif aux situations de reddition, évoquant (p. 33) la prosternation, l'inclinaison de la tête, du torse, la génuflexion, ou la prosternation totale. Dans le même volume, Stouder 2015 définit ainsi la *deditio in fidem*: il s'agit de l'abandon de son droit à la négociation en échange de l'assurance d'être traité avec bienveillance par Rome » (p. 52); SANZ 2015 précise que la cité ou le peuple concerné s'en remet à la *fides* du magistrat romain contre l'espoir de la clémence (p. 87): les déditices se sont abandonnés au vainqueur, *in sua potestate* (p. 90).

(31) La représentation des scènes de supplication n'est pas toujours centrée sur le geste de la main droite: NAIDEN 2003, p. 45: « Not every coin show the moment at which the supplicandus extends the right hand and gives the pledge ».

(32) À propos de la clémence de Trajan chez Dion Chrysostome et Pline le Jeune, voir DOWLING 2005, p. 242-249. Son commentaire de la colonne Trajane est aux p. 257-260. Il évoque (p. 258) la *clementia* de Trajan et la soumission des Daces: « It is the mercy of Trajan that is highlighted, not the punishment of the enemy leaders and the deportation of enemy peoples ». La tête de Décébale fut cependant exposée aux Gémonies, lieu d'exposition des cadavres de criminels, et la dernière spire montre des Daces se déplacer vers la droite... Certes, la colonne Trajane insiste davantage sur la romanisation d'une partie des populations vaincues que la colonne aurélienne, mais après la reddition (scène 75) qui marque la fin de la première guerre dacique, la seconde guerre éclate en raison de la *perfidia* de Décébale: il s'agit alors de punir le briseur de

LES SCÈNES DE SUPPLICATION SUR LA COLONNE TRAJANE

Première Guerre (101-102 après J.-C.)

Lors de la première campagne représentée sur le monument (sc. 3 à 30)³³, aucune scène de *supplicatio* n'apparaît. Le premier Dace de la frise est un prisonnier (sc. 18)³⁴ : le moins qu'on puisse dire est que sa position est inconfortable, bras gauche replié dans le dos, tête maintenue par la main d'un des deux auxiliaires. Puis apparaissent deux têtes coupées présentées à Trajan (sc.24), dont le geste (bras droit tendu vers l'arrière et le bas, paume ouverte) reste difficile à interpréter. Cette scène est en lien avec la première bataille de la frise : la victoire romaine est validée par la présence de Jupiter *Fulgur*, tourné contre les Daces (même sc.24).

Je précise ici que les reliefs devaient comporter à l'origine des représentations d'armes (peintes, ou ajouts métalliques), qui ne sont plus visibles aujourd'hui : bref, on ne peut se fier à l'aspect « désarmé » d'un Dace ou d'un Romain pour juger d'une scène.

La première victoire est suivie de fuite de barbares, puis de l'arrivée d'une délégation de Daces à cheval (sc. 27³⁵), et d'autres à pied à proximité de l'empereur (sc. 28, fig.1). S'agit-il d'une supplication ? L'attitude a amené les commentateurs, par exemple Salvatore Settis³⁶, à y voir une ambassade. Le bras droit de Trajan a une position originale : le long du corps, il n'esquisse aucun geste en direction de ses interlocuteurs, et sa main gauche serait sur le pommeau de son épée³⁷.

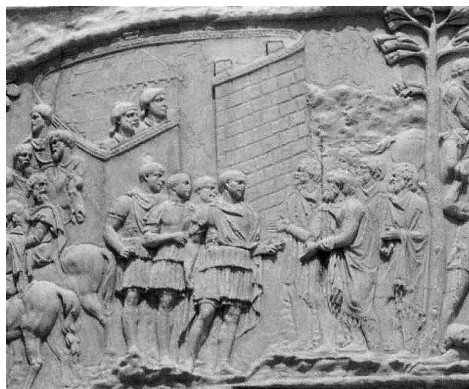


Fig. 1 : colonne Trajane, scène 28



Fig. 2 : colonne Trajane, scène 30 (photographies de l'auteur).

Seule la dernière scène (sc. 30, fig. 2), complexe, montre dans la partie supérieure Trajan en compagnie de femmes daces et d'enfants, avec en arrière-plan un navire : son geste de la main, le regard et le mouvement du bras de la femme à sa hauteur (elle porte un enfant), paraissent signifier

traités (Dion Cassius LXVII, 6 : voir ci-dessous), et Trajan fait alors preuve de légitime *severitas*. Nous verrons si l'analyse iconographique confirme cette lecture historique.

(33) Je renverrai ici à quelques publications sur la colonne Trajane, qui proposent la frise dans son ensemble : SETTIS *et al.* 1988 ; KOEPEL 1991 et 1992 ; COARELLI 1999 ; MARTINES 2001 ; RICHTER 2010 ; STEFAN 2015. Signalons aussi le tout récent catalogue DI PASQUALE 2019.

(34) Bonne reproduction (sur les reliefs originaux, après nettoyage) dans COARELLI 1999, p. 72. Des photographies des moulages de la frise de la colonne Trajane se trouvent sur <https://fr.wikipedia.org/wiki/Reliefs_de_la_colonne_Trajane> [consulté le 26 novembre 2020] : à défaut de disposer d'une publication scientifique du monument, par exemple de l'édition de Filippo Coarelli, on pourra s'y reporter pour voir les images seulement décrites ici.

(35) STEFAN 2015, pl. 11 (n°68-69), y voit des alliés des Romains, au même titre que les deux Germains qui se trouvent devant eux.

(36) SETTIS *et al.* 1988, p. 293 : « (...) un'ambasceria di 'comati' ».

(37) COARELLI 1999, p. 72 : « Trajan, con la mano sull'impugnatura della spada (...) ».

la protection du groupe de Daces, de même que le geste des soldats, qui contraste avec le massacre des guerriers au premier plan. Le fait qu'une femme du groupe soulève son bébé, et que d'autres enfants figurent dans le groupe, pourrait exprimer une demande de protection, en tout cas semble proche de la pratique juridique romaine d'attendrir le « juge » par la vue des enfants³⁸.

De cet ensemble ressort l'image d'un empereur qui mène une guerre efficace contre l'armée de Décébale, victorieux tout en protégeant des femmes et enfants daces, mais aussi adversaire résolu d'ennemis qui ne se rendent pas, ne supplient pas, envoient des ambassades (et non des suppliants), qui combattent avec énergie et, au mieux, fuient devant l'avance romaine. Pas de reddition: l'adversaire est déterminé, et la seconde campagne le prouve.

Cette seconde campagne (sc. 31-47) débute par une attaque dace et sarmate sur des forts romains (sc. 31-32). La contre-attaque romaine met en fuite les ennemis, mais une seule scène



Fig. 3: colonne Trajane, scène 39 (photographie de l'auteur)

montre Trajan en contact direct avec trois Daces *pileati*, sans armes (sc. 39, fig. 3): S. Settis l'interprète comme scène de soumission³⁹, mais elle est très proche de la sc. 28, sauf que Trajan tend ici le bras droit vers ses interlocuteurs. Il semble qu'en l'occurrence, ces Daces se placent librement sous la protection de l'empereur (à l'extérieur du camp, deux femmes, une jeune fille, un jeune garçon et quatre Daces *comati*, avec 3 bébés dans les bras ou sur les épaules, s'approchent des Romains occupés à bâtir le camp, main droite, paume vers le haut, tendue vers les soldats): l'attitude

des Romains à proximité indique qu'il ne s'agit pas de captifs⁴⁰.

Suit une bataille (sc. 40-42), dans laquelle les Daces soit combattent, soit meurent, soit fuient: aucun ne supplie, et un détail de la bataille (sc. 40), d'un Romain qui a son poing gauche sous le menton d'un Dace à terre, sa main droite au niveau du front (la main droite du Dace se superpose à la sienne), est interprété, non comme un appel à la pitié du Dace, mais soit comme un suicide, soit comme la mise à mort du barbare à terre⁴¹.

L'avant-dernière scène (sc. 46) montre deux Daces, qui ne portent à l'évidence aucune arme, l'un à genoux, le second debout, devant Trajan, lequel est en tunique et *paludamentum* et fait un geste de la main droite vers eux; deux soldats les suivent, bras visible. Ce serait la première *supplicatio* de la frise, caractérisée par les mains tendues et la posture courbée des deux Daces. L'attitude de Trajan, dont le bras droit est orienté vers le Dace agenouillé, paraît impliquer qu'il accepte leur

(38) Ci-dessus note 17.

(39) SETTIS *et al.* 1988, p. 313: « (...) Dopo la sconfitta notturna, un gruppo di Daci, conducendo donne, vecchi e bambini, si sottomettono all'imperatore ». De même Coarelli 1999, p. 85. STEFAN 2015, pl. 16, voit dans cette sc. 39 des populations civiles de Mésie intégrer la cité fondée par Trajan, *Nicopolis ad Istrum*.

(40) Par opposition: dans la proximité immédiate de cette rencontre entre Trajan et des Daces, la droite de la sc. 39 montre trois prisonniers maîtrisés par des soldats romains: leurs bras sont liés dans leur dos. La différence de traitement est claire, de même que pour le prisonnier amené devant Trajan sc. 40 (très proche de celui de la scène 18), ou les neuf prisonniers sous bonne garde dans un camp, sc. 43 (on ne voit que leur buste; trois soldats les surveillent).

(41) SETTIS *et al.* 1988, p. 320: « in primo piano, i Daci che non sono riusciti a fuggire vengono massacrati senza pietà ». STEFAN 2015, pl. 17 (n°109 bas): « Parmi les blessés, un Dace assis plante de son bras droit levé l'arme (disparue) dans sa poitrine pour éviter la captivité, tandis qu'un auxiliaire se penche et tend son bras gauche pour lui trancher la tête ».

supplique. Plus que des *subacti* (capturés armes au poing : les deux Daces en sont dépourvus : l'image montre clairement que leurs mains sont vides, et aucune arme n'est à proximité), les Daces seraient des déditices, auquel Trajan accorde sa clémence⁴².

La troisième campagne (sc. 48-77) aboutit à la grande scène de supplication de Décébale devant sa capitale, Sarmizegetusa (sc. 75). Avant d'y arriver, on croise :

- (sc. 52) une ambassade de quatre Daces *comati*, mais les gestuelles opposées de Trajan (bras droit tendu devant lui) et du Dace le plus proche (mains ouvertes) semblent indiquer un échec de la démarche⁴³ ;
- puis la soumission d'un Dace *pileatus* devant l'armée et le conseil de Trajan (sc. 61) : il a déposé les armes et tend les deux mains, agenouillé : le schéma, très clair, sera répété par la suite ; la présence de témoins montre que la soumission du *pileatus* a été spectaculaire ; le fragment subsistant du bras droit de Trajan était, semble-t-il, dirigé vers le Dace ;
- deux *pileati* (sc. 66) sont ensuite représentés au contact de l'empereur, tous deux debout, sans arme, mais l'un a saisi la main droite de Trajan et penche la tête vers elle, tandis que l'autre parle, mains écartées. Le geste de Trajan, paume ouverte vers le Dace incliné, paraît indiquer une réception positive de la démarche.

Les deux scènes « diplomatiques », dans leur progression, pourraient évoquer les tractations diplomatiques entre Trajan et Décébale, qui précéderent la fin de la première guerre, épisodes dont témoigne Dion Cassius : « Décébale avait, même avant sa défaite, envoyé en ambassade, non plus, comme auparavant, des hommes pris dans la classe des chevelus [*comati*], mais les principaux des porte-bonnets [*pileati*]. Ceux-ci, ayant jeté leurs armes et s'étant précipités à terre, supplièrent Trajan de vouloir bien, avant tout, consentir à ce que Décébale vînt en sa présence et entrât en pourparlers avec lui, ajoutant qu'il était prêt à faire tout ce qui lui serait commandé ; sinon, que l'empereur envoyât, du moins, quelqu'un pour s'entendre avec lui »⁴⁴. Les sc. 52 et 66 ne seraient donc pas des soumissions, mais des discussions avec des ambassadeurs de Décébale.

La guerre se poursuit : un prisonnier *pileatus* est amené à Trajan (sc. 68), selon le schéma classique des bras liés derrière le dos⁴⁵ ; Trajan reçoit ensuite deux têtes coupées (sc. 72), conséquence d'une bataille qui se déroule sur la droite (sc. 72) : le geste de l'empereur est ici directement en relation avec les auxiliaires porteurs de ces trophées, et paraît signifier qu'il accepte ces preuves de la victoire⁴⁶.

Survient la grande scène de soumission (sc. 75). Détaillons-la, car plusieurs groupes la composent :

- au pied du *suggestum* sur lequel est assis Trajan (fig. 4a), trois *pileati*, dont un qui touche la jambe de l'empereur, sont agenouillés, armes rendues (deux boucliers et un casque) ; l'empereur regarde et fait un geste de la main droite vers les hommes face à lui, mais pas vers celui qui s'agrippe à son genou ;

(42) DOWLING 2005, p. 258, décrit ainsi l'attitude de Trajan *Clemens* : « [...] his right arm extended toward the suppliant [...]. The emperor sits high above the suppliants on a dais, emphasizing his domination and his role as the *clement imperator* ». Et p. 259 : « All the happy and dignified barbarians in *submissio* scenes have already received the clemency of the Romans and have no more to fear ».

(43) SETTIS *et al.* 1988, p. 336 : « L'incontro, come l'indicato dal contrasto fra i gesti dell'imperatore e dei Daci, sembra restare tutavia senza esito ». La scène demeure cependant ambiguë, du fait du geste de Trajan en direction de ses interlocuteurs.

(44) Dion Cassius 68, 9 (trad. E. Gros et V. Boissée, Paris 1867).

(45) La main droite de Trajan serait sur le pommeau de son glaive, côté gauche (STEFAN 2015, pl. 27 n°174-175).

(46) SETTIS 1988, p. 377 ; COARELLI 1999, p. 125 ; STEFAN 2015, pl. 28 n°182-185.

- cinq Daces *comati* lui font face, debout, deux avec mains liées derrière le dos⁴⁷ ;
- douze *pileati* et *comati* mêlés sont agenouillés, bras tendus vers Trajan; des boucliers sont visibles, à terre ;
- treize *pileati* et *comati* debout tendent leurs mains vers Trajan, avec à leurs pieds huit boucliers; derrière sont sculptés deux *vexilla* et deux *dracones* daces ;
- enfin, Décébale apparaît, debout et *pileatus*, en position surélevée; lui aussi a les bras tendus vers Trajan, mais on peut observer qu'il ne plie pas le genou, au contraire des autres Daces (fig. 4b).

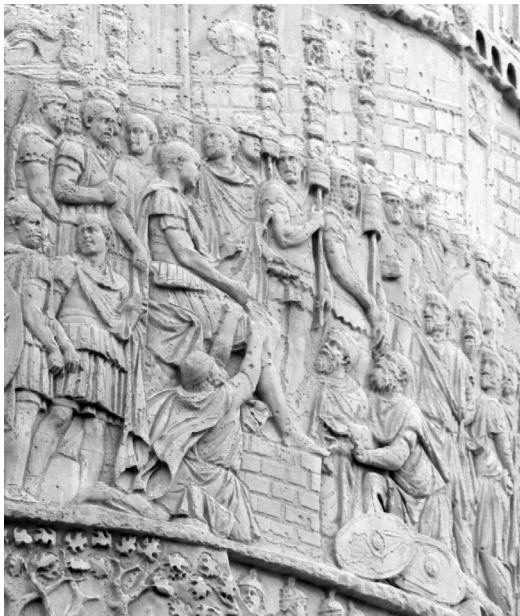


Fig. 4-A: colonne Trajane, scène 75: détail Trajan (photographies de l'auteur).



Fig. 4-B: colonne Trajane, scène 75: détail Décébale

Derrière (sc. 76), tandis que l'on détruit une fortification, figurent des femmes et enfants, mais aussi des hommes daces et du bétail. S. Settis y voit une foule en train d'évacuer une partie du territoire⁴⁸, mais on a vu d'autres scènes où des Daces avec femmes et enfants se réfugiaient auprès de Trajan (sc. 39 fig. 3 ci-dessus). Quoi qu'il en soit, dans cette scène, les personnages ne sont pas menacés par les Romains.

Deuxième Guerre (105-106 après J.-C.):

Dans la quatrième campagne (sc. 79-100), Trajan apparaît souvent en compagnie de citoyens romains civils. Lors de la première traversée, il figure en tunique et manteau de voyage parmi des hommes et des femmes dans un portique (sc. 81): il tient un rouleau dans la main gauche et les salue de la main droite⁴⁹. On le retrouve au milieu de citoyens, se dirigeant vers un sacrifice

(47) STEFAN 2015, pl. 29, n°193-196 en bas, y voit une simulation de la « posture des captifs ligotés »: il est difficile d'en juger, car, visuellement, l'effet est identique.

(48) SETTIS *et al.* 1988, p. 391; de même COARELLI 1999, p. 133; STEFAN 2015, pl. 29 n°200-201, y voit au contraire des Daces réintégrer leurs habitations dans la plaine, après la fin de la guerre.

(49) STEFAN 2015, pl. 32 n° 214-216.

(sc. 83-84) : certains Romains ont une couronne de chêne sur la tête et lèvent le bras droit pour accueillir l'empereur, ce que l'on retrouve sur des monnaies du règne (l'armée acclamant Trajan *imperator*⁵⁰, ou les *togati* de Rome acclamant l'empereur dans le Cirque⁵¹ : dans les deux cas, Trajan, surélevé, répond à leur geste en levant le bras droit). Même proximité sc. 86 : Trajan réalise un sacrifice à proximité de *togati*, de femmes et d'enfants dans un cadre urbain (portique, théâtre, temple...). Enfin (sc. 90), Trajan à cheval est accueilli « avec joie » (selon S. Settis⁵²) par des Daces, hommes, femmes et enfants, et on retrouve ces Daces sur l'image suivante (sc. 91), assistant à un sacrifice à côté de citoyens en toge et de leur famille.

Autre scène exceptionnelle de cette campagne, qui présente de nombreuses batailles mais aucune soumission dace : celle qui suit l'inauguration du pont sur le Danube, image unanimement comprise comme diplomatique (sc. 100). Des ambassades de peuples barbares figurent debout devant Trajan en tunique et manteau, rouleau dans la main gauche, qui lève vers eux le bras droit et écarte les doigts.

La cinquième et dernière campagne (sc. 101-155) voit la victoire totale des Romains, et les scènes de soumission y sont logiquement nombreuses. La première se place après une grande bataille devant de hauts murs (sc. 93-97), sans doute Sarmizegetusa, et concerne un *pileatus* agenouillé, mains tendues vers l'empereur (sc. 118) : elle est sans ambiguïté, de même que le geste du bras droit de Trajan, en direction du suppliant à ses pieds.

Après l'incendie de leur capitale par les Daces (sc. 119) puis la grande scène de suicide collectif et d'abandon de Sarmizegetusa (sc. 120-123), les scènes de supplication à Trajan se multiplient. Dans celles-ci, les Daces sont tous sans armes. On voit d'abord dix *comati* (sc. 123, fig. 5), mais le bras droit de Trajan reste le long de son corps, côté opposé aux Daces. Lorsque trois *pileati* se pressent à ses pieds (sc. 130), son bras demeure cette fois replié⁵³ : aucun geste dans leur direction... Il en est de même vis-à-vis des six *pileati* (sc. 141⁵⁴), dont un à ses pieds, qui se présentent devant lui juste après une autre scène de suicide collectif dace (sc. 140) : le bras de Trajan est replié, il n'étend pas sa protection sur eux. Suivent diverses scènes de capture de prisonniers (sc. 146, 148-150, 152), mais surtout le suicide de Décébale (sc. 145) et la présentation de sa tête et de sa main droite à l'armée (sc. 147), qui marquent la fin du royaume dace.



Fig. 5 : colonne Trajane, scène 123 (photographie de l'auteur).

(50) WOYTEK 2010, 497 (et pl. 101) : aureus de Trajan avec acclamation : avers : IMP TRAIANO OPTIMO AVG GER DAC P M TR P ; revers : IMPERATOR VII (114 après J.-C. ; RIC 309).

(51) WOYTEK 2010, 182 (et pl. 30) : sesterce de Trajan avec scène dans le Cirque du Champ de Mars : avers : IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V P P ; revers : SPQR OPTIMO PRINCIPI (103-104 après J.-C. ; RIC 553-554).

(52) SETTIS *et al.* 1988, p. 418 ; COARELLI 1999, p. 149 : les Daces sont « pacificati » ; STEFAN 2015, pl. 35-36.

(53) La figure 1 de l'article d'Anne Gangloff ici même (sesterce de Domitien) montre un geste proche : l'image signifierait le refus de la supplication.

(54) STEFAN 2015, pl. 54 n°375 : l'un des Daces transporte des lingots sur son bras.

ANALYSES

En élargissant le corpus aux monnaies et aux textes, il est possible d'esquisser quelques constatations iconographiques. Seul Trajan est représenté comme recevant les suppliques ou ambassades: il est le détenteur de l'*imperium*, c'est donc à ce titre de représentant de Rome qu'il reçoit les délégations et les suppliques. Remarquons cependant un Dace qui supplie un auxiliaire en pleine bataille (sc. 111)⁵⁵, image rare sur ce monument: mais il ne semble pas que le soldat soit disposé à la clémence, pas plus que celui de la sc. 40 (4e campagne). Un autre Dace, à la fin de la frise (sc. 151), est représenté genou au sol, avec son bouclier au bras gauche, mais la main droite levée vers un auxiliaire, lequel a le bras droit levé: là encore, le contexte est une bataille, et il paraît clair que le Dace au sol va être achevé. On peut retrouver la posture sur un sesterce de 104-107, contemporain donc de la deuxième guerre dacique, qui montre le dieu Danube saisissant la Dacie à la gorge (fig. 6)⁵⁶: le geste de la main de *Dacia*, qui touche le coude du dieu, ne paraît guère arrêter l'élan de ce dernier. Bref, seuls les Daces admis en présence de Trajan peuvent espérer bénéficier de la *clementia* romaine, du moins si le processus est fait hors contexte immédiat de bataille.



Fig. 6: Sesterce de Trajan: avers: buste de Trajan; revers: Dieu Danuvius maîtrisant la Dacie (104-107 après J.-C.; document © The Trustees of the British Museum)

Si l'on se fie à l'attitude de Trajan (geste de la main droite vers son ou ses interlocuteurs), il accepte la *deditio in fidem* des Daces, qui se présentent à lui de leur propre chef et sans armes, mais on peut remarquer que cette clémence se manifeste avant la débâcle dace de la cinquième campagne. Il faut mettre à part les prisonniers qui lui sont amenés et les ambassades.

(55) SETTIS *et al.* 1988, p. 464: «[...] un barbaro genuflesso, il braccio teso a invocare pietà: un ausiliario romano, alle spalle, lo ha afferrato per i capelli e sta per vibrare il colpo mortale».

(56) WOYTEK 2010, 199 (et pl. 35-36): sesterce de Trajan: avers: buste de Trajan, et IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M TR COS V P P; revers: SPQR OPTIMO PRINCIPI (104-107 après J.-C.; RIC 556-559).

- Les prisonniers qui lui sont amenés (sc. 18, 40 et 68) sont à comparer aux monnaies du règne, nombreuses, où les Daces sont représentés tels des *subacti*: pris les armes à la main, ils ne peuvent espérer aucune clémence – que ce soit lors de la première guerre⁵⁷ ou de la seconde⁵⁸.
- Les ambassades (sc. 28, 52 et 100) sont à comparer aux monnaies de la fin du règne, nombreuses, qui célèbrent les « victoires diplomatiques » sur les Parthes: les postures varient selon le degré de soumission à Rome⁵⁹, mais pour l'essentiel on retrouve le texte de Dion Cassius relatif à la cérémonie diplomatique (houleuse) entre Trajan et Parthamasiris: « À Elégia, il reçut Parthamasiris. Trajan était assis sur son tribunal, au bord du retranchement; Parthamasiris, l'ayant salué, enleva son diadème de dessus sa tête, le déposa aux pieds de l'empereur, se tint debout en silence devant lui, et s'attendait à le reprendre. Les soldats alors ayant poussé un cri, comme à la suite d'une victoire (ils nommaient cela une victoire sans douleur et, l'ayant acclamé *imperator*, attendu qu'elle n'avait pas coûté de sang), car ils voyaient un roi Arsacide, un fils de Pacorus, un neveu d'Osroès debout, sans diadème, devant leur chef, dans l'attitude d'un captif, Parthamasiris fut frappé d'effroi et se figura qu'il était outragé et perdu. Il se retourna comme pour fuir; mais, se voyant entouré, il demanda la grâce de ne point parler au milieu de la foule. Introduit, à la suite de cette demande, dans la tente du prince, il n'obtint rien de ce qu'il désirait »⁶⁰.

(57) WOYTEK 2010, 119 (et pl. 19): denier de Trajan: avers: buste de Trajan et IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM; revers: Trajan à cheval, en toge, avec devant lui un Dace agenouillé, main droite au sol, main gauche levée vers le cheval; la patte avant-droite du cheval est sur la jambe du Dace, et P M TR P COS III P P (102 après J.-C.; BMC 137). WOYTEK 2010, 120-121 (et pl. 19): aureus de Trajan: avers: buste de Trajan et IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM; revers: Trajan, nu avec manteau et lance au bras gauche, érige un trophée d'armes avec la main droite; à ses pieds, un Dace au sol, bras gauche levé vers l'empereur, et P M TR P COS III P P (102 après J.-C.; RIC 69-70).

(58) WOYTEK 2010, 202 (et pl. 38): aureus de Trajan: avers: buste de Trajan et IMP TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V P P; revers: Trajan en habit militaire lève sa lance pour transpercer un Dace avec *pileus* au sol, et SPQR OPTIMO PRINCIPI (104-107 après J.-C.; RIC 208-209). WOYTEK 2010, 203 (et pl. 38-40): sesterce de Trajan: avers: buste de Trajan et IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V P P; revers: Trajan en habit militaire lève sa lance pour transpercer un Dace avec *pileus* au sol, et SPQR OPTIMO PRINCIPI (104-107 après J.-C.; RIC 527): le geste du Dace menacé (les deux avant-bras levés) paraît exprimer son désespoir: un genou au sol, sans arme, il ne peut espérer échapper à l'empereur. WOYTEK 2010, 276 (et pl. 54): denier de Trajan: avers: buste de Trajan et IMP TRAIANO AVG GERM DAC P M TR P; revers: captif dace *pileatus* assis sur un monceau d'armes, bras liés derrière le dos, et COS V P P SPQR OPTIMO PRINC (107-108 après J.-C.; BMC 385-389). WOYTEK 2010, 289 (et pl. 58): denier de Trajan: avers: buste de Trajan et IMP TRAIANO AVG GERM DAC P M TR P; revers: captif dace *pileatus* debout, mains jointes devant lui, amas d'armes, et COS V P P SPQR OPTIMO PRINC - DAC CAP (110 après J.-C.; RIC 99). WOYTEK 2010, 326 (et pl. 67): sesterce de Trajan: avers: buste de Trajan et IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GERM DAC P M TR P COS V P P; revers: Dacie captive assise sur un amas d'armes, au pied d'un trophée, main gauche sur son genou, main droite au front, et SPQR OPTIMO PRINC - SC (108-110 après J.-C.; RIC 564). Un intéressant médaillon de bronze montre Trajan à cheval, lance levée, au-dessus du corps mort d'un Dace et d'un second, agenouillé, bouclier au bras, qui tend son bras droit vers le haut: WOYTEK 2010, 343 (et pl. 75): avers, buste de Trajan, et IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V P P; revers: SPQR OPTIMO PRINCIPI. Autre médaillon original, celui présentant un Dace mains liées derrière le dos, agenouillé sur un amas d'armes (GNECCHI 1912, p. 15 n°7 pl. 143.13; sans date).

(59) WOYTEK 2010, 516 (et pl. 104): aureus de Trajan: avers: buste de Trajan, et IMP CAES NER TRAIANO OPTIMO AVG GER DAC; revers: soumission de Parthamasiris à Elegeia: Trajan sur un *suggestum*, assis, avec un officier à ses côtés, et devant lui le roi Parthe courbé en deux, mains levées, et des soldats romains; Trajan fait un geste de la main droite vers le suppliant; REX PARTHVS (114-115 après J.-C.). WOYTEK 2010, 550 (et pl. 111): sesterce de Trajan: avers: buste de Trajan, et IMP CAES NER TRAIANO OPTIMO AVG GER DAC P M TR P COS VI P P; revers: Trajan sur un *suggestum*, assis, avec deux officiers à ses côtés (dont un licteur), et devant lui trois Parthes: celui situé au pied du *suggestum* lève les deux bras vers Trajan; REGNA ADSIGNATA - SC (114-116 après J.-C.). Même thème: WOYTEK 2010, 593 (et pl. 119) (116-117 après J.-C.; RIC 666). WOYTEK 2010, 594 (et pl. 120): sesterce de Trajan: avers: buste de Trajan, et IMP CAES NER TRAIANO OPTIMO AVG GER DAC PARTHICO P M TR P COS VI P P; revers: Trajan sur un *suggestum*, assis, avec un officier à ses côtés, il coiffe le nouveau roi parthe, Parthaspates, du diadème, tandis que *Parthia* s'agenouille devant lui, mains tendues; REX PARTHIS DATVS (116-117 après J.-C.; RIC 667-668).

(60) Dion Cassius 68, 19 (trad. E. Gros et V. Boissée, Paris 1867).

À part cela, on peut distinguer les scènes de la frise historiée (sc. 30, sc. 39, sc. 46, sc. 62, sc. 66, sc. 118) où, d'après le geste de la main droite, Trajan accorde sa protection : l'image renverrait donc à la pratique de la *deditio in fidem*⁶¹. On retrouve cette image dans le monnayage marquant la fin de la première guerre, avec les représentations d'un Dace agenouillé, mains tendues, que l'empereur en armure touche de la main droite devant un *togatus* (le Sénat, sans doute), dont la main droite est elle aussi visible⁶². On peut y voir un écho de la séance dans la Curie rapportée par Dion Cassius, qui marqua la fin de la première guerre, et le traité conclu entre les deux États : « Les ambassadeurs de Décébale furent introduits dans le sénat, où, après avoir déposé leurs armes, ils joignirent les mains à la façon des captifs, prononcèrent certaines paroles et certaines prières, consentirent ainsi à la paix, et reprirent leurs armes »⁶³.

– La manifestation majeure des suppliques adressées à l'empereur est bien évidemment la scène 75 (fig. 4a-b), qui marque la fin de la première guerre et le traité de paix conclu avec Décébale. Le roi dace n'est pas agenouillé, suppliant, mais ses guerriers le sont, et on a à juste titre rapproché cette scène du texte de Dion Cassius relatif aux clauses du traité de paix (un *foedus* donc) entre Trajan et Décébale. La fin de l'extrait, qui montre Décébale en suppliant, n'est pas confirmée par la colonne Trajane : « Aussi Décébale, surtout lorsque, dans le même temps, Maximus eut pris sa sœur et une place forte, se montra-t-il disposé à traiter à n'importe quelle condition, non qu'il eût l'intention d'y rester fidèle, mais il voulait respirer un moment. On exigeait de lui, en effet, qu'il livrât les machines, les machinistes, qu'il rendît les transfuges, qu'il démolît ses fortifications, évacuât les territoires conquis, et, de plus, qu'il tînt pour ennemis et pour amis ceux qui le seraient des Romains; qu'il n'en reçût aucun, et qu'il ne prît à son service aucun soldat levé dans l'empire romain (il en attirait à lui un grand nombre et des plus vaillants); il consentit, bien malgré lui, à ces conditions, après être allé trouver Trajan, s'être précipité à terre, l'avoir adoré et avoir jeté ses armes. Trajan envoya, pour ce sujet, des ambassadeurs au sénat, afin de faire confirmer la paix par lui. Ayant, à la suite de ce traité, laissé son armée à Sarmigétuza et mis des garnisons dans le reste du pays, il revint en Italie »⁶⁴.

On peut imaginer plusieurs causes à cette divergence importante entre les deux documents :

- soit la frise historiée, qui montre Décébale debout à même hauteur que Trajan, souhaite manifester l'équité du traité consenti par Trajan – et donc magnifier la *clementia* de l'empereur et amplifier la *perfidia* postérieure du roi dace. Au terme de la première guerre, ce dernier conservait son royaume et son titre; or la frise historiée a été sculptée après la seconde guerre. Tous savaient donc que le traité de 102 n'avait pas été respecté.
- soit Dion Cassius traite la scène de soumission de Décébale comme il est de coutume que celles-ci se déroulent pour les Romains : humiliation du suppliant et générosité du *Princeps*.

(61) Dans son article, NAIDEN 2003, p. 49-50, analyse brièvement certaines scènes de la colonne Trajane : « The supplicants commonly extend their hands toward the supplicandus' knees. The third step, request and argument, does not appear in the Column, but the treatment of the act of supplication is detailed and extensive with each step in a separate panel or part of a panel ».

(62) WOYTEK 2010, 183 (et pl.30) : aureus de Trajan : avers : buste de Trajan et IMP TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V P P ; revers : SPQR OPTIMO PRINCIPI (103-104 après J.-C. ; RIC 215). Une frappe antérieure montre un Dace agenouillé devant un *togatus*, avec un autel en arrière-plan : WOYTEK 2010, 136 (et pl. 22) : dupondius de Trajan : avers : buste de Trajan et IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GER DACICVS P M ; revers : TR P VII IML IIII COS IIII DES V P P - SC (décembre 102 après J.-C.). L'autel est-il celui de la Victoire, dans la Curie ?

(63) Dion Cassius 68, 10 (trad. E. Gros et V. Boissée, Paris 1867).

(64) Dion Cassius 68, 9 (trad. E. Gros et V. Boissée, Paris 1867). Le traité est ensuite confirmé lors de la séance du Sénat évoquée note précédente.

Dans les deux versions de l'épisode, il y a un jeu avec les conventions de représentation relatives aux scènes de *deditio in fidem* ; dans aucune Décébale n'apparaît à son avantage : soit il supplie, soit il reçoit la *clementia* de Trajan et médite de ne pas respecter la *fides* qui le lie à Rome⁶⁵.

- En écho à cette *deditio* acceptée par Trajan, la fin de la première guerre voit apparaître dans le monnayage de 103-104 une statue de Trajan en toge avec une branche d'olivier dans la main droite et le sceptre triomphal à gauche ; l'image impériale est couronnée par une Victoire ailée, et des aigles et *vexilla* sont autour de lui ; enfin, deux Daces sont agenouillés à ses pieds, bras tendus vers lui⁶⁶.
- La Seconde Guerre est, pour Dion Cassius, causée par la *perfidia* de Décébale : « Mais, lorsqu'on lui eut annoncé que Décébale contrevenait à plusieurs articles du traité, qu'il faisait provision d'armes, qu'il recevait des transfuges, qu'il élevait des forteresses, qu'il envoyait des ambassades chez ses voisins, qu'il ravageait le pays de ceux qui avaient précédemment pris parti contre lui, qu'il s'était emparé de terres appartenant aux lazyges, terres que Trajan refusa depuis de leur rendre lorsqu'il les lui redemandèrent ; alors le sénat déclara une seconde fois Décébale ennemi de Rome, et Trajan, une seconde fois aussi, se chargea de lui faire la guerre en personne, et non par d'autres généraux »⁶⁷.

La guerre ayant été causée par cette perfidie, il est logique que les manifestations de la *clementia* de Trajan se fassent plus rares sur la deuxième partie de la frise. La dernière scène de la frise où la *supplicatio* d'un Dace est accompagnée d'un mouvement du bras droit de Trajan est la scène 118, juste avant la prise de Sarmizegetusa (et le suicide collectif), qui prend place scènes 119-123 : on peut supposer qu'après cet événement marquant, les redditions de Daces sont accueillies avec moins d'intérêt qu'auparavant, la guerre étant quasi gagnée. Dès lors, Trajan paraît distant dans les scènes de soumission qui suivent (sc. 123, 130, 141) : bras droit le long du corps, ou replié... Il a accordé sa clémence en fonction de l'intérêt de Rome : la conquête étant acquise, il est représenté bien moins accessible à la clémence. L'impression est que, par la vision du désespoir des Daces, ces scènes mettent davantage l'accent sur le caractère total de la victoire romaine.

Les frappes monétaires qui suivent la seconde guerre (postérieures à 106 donc) confirment la victoire finale et la paix apportée par Trajan : les Daces *pileati* y supplient *Pax*, qui lève une branche de laurier de sa main droite⁶⁸, mais aussi *Roma* debout, Victoire ailée dans la main droite levée au-dessus d'un Dace agenouillé⁶⁹.

(65) Ce face à face entre Trajan et son adversaire est aussi une manière de rendre perceptible (chez Dion Cassius comme sur la frise) la dimension personnelle de l'affrontement, et la part prise par l'empereur dans la victoire : le procédé est proche de celui utilisé par César lorsqu'il évoque (sobrement) la soumission de Vercingétorix après Alésia (*Guerre des Gaules*, VII, 89).

(66) WOYTEK 2010, 184 (et pl. 31) : sesterce de Trajan : avers : buste de Trajan et IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V P P ; revers : SPQR OPTIMO PRINCIPI – SC (103-104 après J.-C. ; RIC 551-552).

(67) Dion Cassius 68, 10 (trad. E. Gros et V. Boissée, Paris 1867). Le fait de mentionner la présence réelle de Trajan sur le champ des opérations est à opposer à l'envoi de ses généraux par Domitien. D'autres trahisures marquent la seconde guerre (Dion Cassius 68, 11) : « Décébale échoua par la force, mais il faillit faire périr Trajan par la ruse et la trahison : il lui envoya en Mésie des transfuges chargés de l'assassiner, attendu que, d'un abord facile en tout temps, il recevait alors sans distinction, à cause des besoins de la guerre, quiconque voulait lui parler. Mais ils n'y purent réussir, l'un deux ayant été arrêté sur un soupçon et ayant avoué tout le complot à la torture ».

(68) WOYTEK 2010, 220 (et pl. 44) : denier de Trajan : avers : buste de Trajan et IMP TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V P P ; revers : SPQR OPTIMO PRINCIPI (106-107 après J.-C. ; RIC 187-190) (même type : WOYTEK 2010, 247, et pl. 48-49).

(69) WOYTEK 2010, 250 (et pl. 49-50) : sesterce de Trajan : avers : buste de Trajan et IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V P P ; revers : SPQR OPTIMO PRINCIPI – SC (106-107 après J.-C. ; RIC 485-488) (même type : WOYTEK 2010, 251-252, et pl. 50).

Mais Trajan ne fait-il pas, en retour, preuve de *crudelitas*? Sur la frise historiée, il se voit apporter des têtes coupées de Daces par des soldats romains. Cette proximité peut étonner. Rappelons que César fut accusé d'avoir massacré des alliés en Gaule et fut menacé d'un procès par Caton⁷⁰. Rien de tout cela sur la colonne Trajane: comme l'a bien montré Jean-Louis Voisin, ramener la tête d'un ennemi est la preuve que l'on a remporté un combat⁷¹, et le fait que la frise historiée représente l'empereur en contact avec cette pratique suggère qu'elle a valeur probatoire. Cela pose-t-il un problème du point de vue de la réputation de l'*Optimus Princeps*? Tout dépend de l'attitude attendue d'un empereur en temps de guerre⁷². Or, Trajan se mesurait à Domitien, que Pline le Jeune comme Dion Cassius accusent de lâcheté et de faux triomphes: montrer l'âpreté des combats et leur cruauté démontrait la réalité de la victoire romaine, mais aussi sa difficulté. Et c'est dans ce cadre que la valeur attribuée à l'attitude de Trajan, sollicitée par une *supplicatio*, doit être appréciée.

Observons ce que Pline le Jeune écrit dans son *Panégyrique*: « Si quelque roi barbare a poussé l'insolence et la folie (*Quod si quis barbarus rex eo insolentiae furorisque processerit*) jusqu'à mériter ta colère (*iram*) et ton indignation (*indignationem*), il peut être défendu par tout l'intervalle de la mer, par l'immensité des fleuves, par l'escarpement des montagnes, il n'en sentira pas moins, j'en suis sûr, que tous ces obstacles s'inclinent, cèdent si tôt devant ta valeur (*virtutibus*) qu'il croira que les montagnes ont été aplanies, les fleuves desséchés, la mer supprimée, et qu'il subit l'invasion non pas de nos flottes, mais de notre territoire même »⁷³. La culpabilité de Décébale dans la guerre est claire, sa perfidie étant manifestée par la présentation de sa tête et de sa main droite aux Gémonies à Rome⁷⁴, lieu d'exposition des criminels. De même, la scène de la frise, présentant sa tête et sa main droite à l'armée (sc. 147)⁷⁵, matérialise sur le monument cette juste punition du roi. On peut donc en déduire que la *clementia* de Trajan ne fut octroyée qu'à ceux qui la méritaient et tant que les circonstances et la *maiestas* de Rome l'autorisaient.

Un second extrait de Pline évoque le triomphe et confirme la culpabilité des captifs: « Je crois contempler déjà un triomphe que chargent non les dépouilles de nos provinces et l'or extorqué à nos alliés, mais les armes ennemies et les chaînes des rois prisonniers; je me vois cherchant à reconnaître ces chefs aux noms interminables et aux statures dignes de ces noms; je crois voir les brancards lourds des atrocités qu'ont osées les barbares, chaque prisonnier suivre, les mains liées, l'image de ses forfaits, puis toi-même qui, debout, du haut de ton char, presses par derrière les nations domptées, et devant ce char les boucliers que tu as transpercés de ta main »⁷⁶. Il ne saurait y avoir de *clementia* vis-à-vis de perfides et de criminels. Le nombre de prisonniers daces à s'affronter lors des *ludi* qui suivirent le triomphe dacique de 106 témoigne que le pardon fut rare⁷⁷.

On retrouve ici, je crois, la conception traditionnelle de la *clementia*: la réponse à une *supplicatio* n'est pas du ressort du seul Princeps, puisque son attitude s'apparenterait alors à une décision arbitraire, soumise à sa seule émotion voire, comme César, à un bénéfice personnel, de domination sur celui à qui il pardonne. C'est Rome, c'est le Sénat que Trajan prétend incarner dans ses campagnes militaires, soumettant (on l'a vu) le traité discuté avec Décébale en 102 à la décision

(70) Suétone, *Divus Iulius* 23, 3. Voir MORRELL 2015.

(71) VOISIN 1984. Voir son autre publication à ce sujet: VOISIN 2008. Également STEFAN 2009.

(72) Dion Chrysostome, *Discours XVIII*, 5, fait allusion aux têtes coupées des Gètes (nom grec des Daces) qui distraient Trajan: il fait le vœu que jamais l'empereur ne s'amuse avec les têtes de personnes de sa propre race.

(73) Pline le Jeune, *Pan.* XVI, 5 (trad. M. Durry 1947).

(74) *Fasti Ostiense* (106 de n.è.): [*Caput*] *Deceballi* [--- *in sca*] *lis Gemoni[is] iacuit* ?]. Voir à ce propos DEGRASSI 1936, p. 179-184; et FRASCHETTI 1998, p. 141-154. Voir ALLELY-DANA 2014, p. 132-133 sur l'exposition aux Gémonies.

(75) STEFAN 2015, pl. 56.

(76) Pline le Jeune, *Pan.* XVII, 1-2 (trad. M. Durry 1947).

(77) Le chiffre de dix mille gladiateurs et dix mille animaux est rapporté par Dion Cassius LXVIII, 15.

des *patres*. Ainsi, Trajan, représentant de Rome, se soumet-il lui aussi à ses lois, et c'est au nom de Rome qu'il accorde, ou non, sa *clementia*, selon la pratique ancienne de la *deditio in fidem*.

Sans surprise, on trouve peu de mentions de la *clementia* dans le *Panegyrique* de Pline⁷⁸. Le premier extrait est générique et évoque les qualités de Trajan opposées aux défauts de Domitien : « Nul danger qu'il [Trajan] voie dans mes allusions à son affabilité un reproche d'arrogance, à son économie de luxe, à sa clémence de cruauté (*cum de clementia crudelitatem*), à sa générosité d'avarice, à sa bonté de jalousie, à sa continence de débauche, à son activité de paresse, à son courage de lâcheté (*cum de labore inertiam, cum de fortitudinem timorem*) »⁷⁹.

Les deux autres mentions sont incluses dans une réflexion sur la justice rendue aux citoyens. La première concerne le châtement des délateurs : leur flotte est dispersée par les jugements du nouveau Prince⁸⁰ ; la seconde est une confirmation du caractère désintéressé des jugements de Trajan⁸¹. La clémence n'est donc point une faiblesse ou un outil de tyrannie, comme elle le fut sous César, Néron ou Domitien, mais le strict respect du droit et du *mos maiorum*. Pour les citoyens, Trajan adoucit la *severitas* de la loi par sa douceur (*temperentia, lenitas, moderatio*) et sa *misericordia*. En regard, la clémence qu'il accorde aux ennemis vaincus est la conséquence de sa *virtus* militaire.

Si l'on regarde les monnaies de Trajan le montrant en position de supériorité vis-à-vis de Romains, on s'aperçoit qu'il s'agit de remerciements pour des bienfaits qu'il a octroyés : un *congiarium* au terme de la première guerre dacique, qui le montre assis sur un *suggestum*, avec un geste de la main droite vers le *togatus* qui reçoit son sportule en contrebas⁸². L'institution des *alimenta* au bénéfice des jeunes citoyens italiens donne lieu à plusieurs frappes, signe de son importance pour Trajan : on y voit l'empereur assis avec, devant lui, *Italia* debout avec deux enfants⁸³ ; parfois seuls les deux enfants apparaissent, bras tendus, devant l'empereur debout⁸⁴ ; enfin, certaines monnaies montrent Trajan en toge avec, devant lui, *Italia* agenouillée, ses deux mains touchant celle de l'empereur debout, et deux enfants sous son bras (Fig. 7)⁸⁵.

Quoique le schéma de la dernière image soit proche des scènes de *supplicatio* de la colonne Trajane, je ne crois pas qu'il s'agisse ici de cela : ces scènes d'interaction entre le Prince et les citoyens traduisent, comme les scènes « civiles » de la frise historiée, l'expression d'une reconnaissance

(78) GANGLOFF 2019, p. 184-186 : tableau des occurrences des vertus trajaniennes dans le *Panegyrique*. Voir également GANGLOFF-BENOIST 2019, p. 23-29, sur la *iustitia*, et p. 30-32 sur la *iustitia* de Trajan. Sur la *clementia* de Trajan : DOWLING 2005, p. 245-249.

(79) Pline le Jeune, *Pan.* III (trad. M. Durry 1947).

(80) Pline le Jeune, *Pan.* XXXV : « Quelle joie de voir au loin les navires dispersés dès la sortie du port et, sur le rivage même de la mer, de rendre grâce au prince qui, sans renoncer à sa clémence (*clementia sua salua*), avait confié aux dieux marins la vengeance des hommes et de la terre » (trad. M. Durry 1947).

(81) Pline le Jeune, *Pan.* LXXXVIII : « Que dire de ton attitude dans toutes les affaires judiciaires ? Quelle douce sévérité (*quam mitis severitas*), quelle clémence sans faiblesse ! (*quam non dissoluta clementia*) » (trad. M. Durry 1947). On le voit, chez Pline, la *clementia* de Trajan n'est jamais en rapport avec les guerres daciques.

(82) WOYTEK 2010, 160 (et pl. 25) : sesterce de Trajan : avers : buste de Trajan et IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GER DACICVS P M ; revers : COS V CONGIAR SECVND - SC (103 après J.-C. ; RIC 450). DOWLING 2005, p. 260 (à propos des scènes de *beneficia*) : « The imagery of the donations of clemency to conquered suppliants and the imagery of the donations of *beneficia* to Roman citizens are similar ». L'attitude des citoyens n'est cependant pas identique à celle des Daces suppliants. À propos des scènes de *liberalitas* - *congiarium*, voir HAMBERG 1945, p. 32-40.

(83) WOYTEK 2010, 447 (et pl. 89) : as de Trajan : avers : buste de Trajan et IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS VI PP ; revers : SPQR OPTIMO PRINC - ALIM ITAL - SC (112-113 après J.-C.). Même thème 357 (sesterce ; 111 après J.-C. ; RIC 461.b).

(84) WOYTEK 2010, 345 (et pl. 76) : aureus de Trajan : avers : buste de Trajan et IMP TRAIANO AVG GER DAC P M TR P ; revers : COS V PP SPQR OPTIMO PRINC - ALIM ITAL (111 après J.-C. ; RIC 93). Même image 376 (pl. 82) (fin 111 ; RIC 230).

(85) WOYTEK 2010, 352 (et pl. 77) : aureus de Trajan : avers : buste de Trajan et IMP TRAIANO AVG GER DAC P M TR P ; revers : COS V PP SPQR OPTIMO PRINC - ALIM ITAL (111 après J.-C.). Même thème 349 (pl. 77 ; 111 après J.-C.) et 368-369, ces dernières avec la légende REST ITALIAE (pl. 81 ; 111 après J.-C.).

mutuelle, du lien de *pietas* et de *fides* qui unit Trajan et les citoyens. Les *alimenta* protégeaient les jeunes citoyens romains d'Italie : en les instituant, Trajan agissait en tant que *Pater Patriae* et au nom d'une *pietas erga parentes* étendue à la péninsule entière⁸⁶. Ce lien est d'ailleurs exprimé par un aureus de Matidia : elle y figure entourée de deux enfants, avec la légende PIETAS⁸⁷.



Fig. 7: Aureus de Trajan: avers: buste de Trajan; revers: *Italia* agenouillée, main droite touchant celle de l'empereur debout, et deux enfants sous son bras (111 après J.-C.; document © The Trustees of the British Museum).

En parallèle, le corpus numismatique du règne ne comporte nulle monnaie avec CLEMENTIA⁸⁸; apparaît cependant une autre personnification féminine, avec torche et corne d'abondance, à proximité d'un amas d'armes daces: la légende est PAX⁸⁹. De fait, l'*Optimus Princeps* renoue avec le système républicain dans lequel la *clementia* était indissociable du champ de bataille et de la victoire⁹⁰. Si Trajan se compare à César en ce qui concerne les conquêtes et les qualités militaires, s'opposant par là aux faux triomphes de Domitien, il ne revendique pas cette filiation dans le domaine de la clémence: sa pratique vis-à-vis des barbares est strictement encadrée par la tradition romaine (respect du sénat et du droit romain de la *deditio*), et non liée à l'arbitraire du Prince; quant à ses relations avec les citoyens, elles sont certes hiérarchiques (il est le *Princeps*), mais à

(86) À propos de la *liberalitas* durant le règne de Trajan: GANGLOFF 2019, p. 191-192 et 198-202.

(87) WOYTEK 2010, 730 (et pl. 127): sesterce de Trajan: avers: buste de Matidia et MATIDIA AVG DIVAE MARCIANAE F; revers: PIETAS AVGVST - SC (112-117 après J.-C.).

(88) Il y en eut sous Hadrien: denier, *Clementia* avec patère et sceptre, sacrifiant sur un autel, légende: CLEM (119-125 après J.-C.; RIC 2, 117); aussi: aureus sous Vitellius: *Clementia* assise avec sceptre et branche; légende CLEMENTIA (69 après J.-C.; RIC 1, 1; frappe espagnole); dupondius sous Tibère: buste dans un bouclier (Tibère?) avec CLEMENTIAE SC (16-22 après J.-C.; RIC 1, 38). Précisons cependant deux éléments: on trouve AEQUITAS ou IVSTITIA dans le monnayage trajanien (WOYTEK 2010, 8 (et pl. 1): sesterce de Trajan: avec: buste de Trajan et IMP NERVA CAES TRAIAN AVG GERM P M; revers: TR P COS II PP - SC; 98-99 après J.-C.; RIC 384). *Iustitia* est représentée avec une balance à la main (par exemple WOYTEK 2010, 222).

(89) WOYTEK 2010, 347 (et pl. 76; denier, 111 après J.-C.; RIC 102-103.

(90) FLAMERIE DE LA CHAPELLE 2011, p. 178. Je précise que cette analyse porte sur la représentation de Trajan par lui-même, telle que la colonne Trajane et le *Panégryque* de Pline, mais aussi les monnaies du règne, en témoignent. Que Trajan ait été le continuateur des empereurs précédents, voire de Domitien, sur de nombreux aspects, n'empêche pas qu'il ait placé sa pratique du Principat sous l'égide du retour aux pratiques républicaines – telles que se les figuraient ses contemporains.

titre personnel il affiche une proximité que confirment les sources littéraires antiques. Envers ses concitoyens, sa *clementia* est, d'après Pline, circonscrite au domaine judiciaire.

Trajan paraît s'être conformé aux normes morales romaines traditionnelles, incarnant, dans ce domaine comme dans d'autres, l'équilibre que les élites sénatoriales, mais aussi les citoyens et les soldats, attendaient d'un titulaire de l'*imperium*. Il a suivi en cela l'exemple d'Énée, conforme à l'injonction d'Anchise: «respecter les soumis, désarmer les orgueilleux»⁹¹, modèle dont les échos perdurent jusqu'au v^e siècle, comme en témoigne Rutilius Namatianus: «Nous reconnaissons pour fondateurs de notre race Vénus et Mars, la mère de l'engence d'Énée, le père de l'engence de Romulus: la clémence victorieuse adoucit les forces armées, ces deux noms confluent en ton [Rome] essence»⁹².

Martin GALINIER
Université de Perpignan
UR 7397 Centre de recherches sur les sociétés et environnements en Méditerranée
galinier@univ-perp.fr

Bibliographie

- ALLÉLY-DANA, A. 2014, «Les 'trois morts' du roi Décébale», in A. Allély (éd.), *Corps au supplice et violences de guerre dans l'Antiquité*, Bordeaux, p. 113-133.
- BODIOL, L., FRÈRE, D., et MEHL, V. (éd.), 2006, *L'expression des corps: gestes, attitudes, regards dans l'iconographie antique*, Rennes.
- BRAUND, S.M. 2012, «The Age of Tyrants and the Forgiveness of Kings», in Ch. L. Griswold, David Konstan (ed.), *Ancient Forgiveness. Classica, Judaic, and Christian*, New York, p. 79-96.
- BRILLIANT, R. 1963, *Gesture and Rank in Roman Art: the Use of Gesture to denote Status in Roman Sculpture and Coinage* (Memoirs of the Connecticut Academy of Arts and Sciences 14), New Haven.
- COARELLI, F. 1999, *La colonna Traiana*, Rome.
- CORBELL, A. 2004, *Nature embodied: Gesture in Ancient Rome*, Princeton.
- COWAN, E. 2016, «Contesting *Clementia*: the Rhetoric of *Severitas* in Tiberian Rome, before and after the Trial of Clutorius Priscus», *JRS* 106, p. 77-101.
- DI PASQUALE, G. (ed.) 2019, *L'arte di costruire un capolavoro: la Colonna Traiana*, Florence.
- DOWLING, M. 2005, *Clemency and Cruelty in the Roman World*, Michigan.
- FLAMERIE DE LA CHAPELLE, G. 2011, *Clementia. Recherches sur la notion de clémence à Rome, du début du Ier s. a. C. à la mort d'Auguste*, Bordeaux.
- FRASCHETTI, A. 1998, «Traiano nei *Fasti Ostienses*», in J. González (ed.), *Traiano emperador de Roma*, Rome, p. 141-154.
- GALINIER, M. 2000, «La colonne de Marc Aurèle: réflexions sur une gestuelle narrative», in J. Scheid, V. Huet (éd.), *Autour de la colonne aurélienne. Geste et image sur la colonne de Marc Aurèle à Rome* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences religieuses 108), Turnhout, p. 141-161.
- GANGLOFF, A. 2019, *Pouvoir impérial et vertus philosophiques. L'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire* (Impact of Empire 31), Leyde – Boston.
- GANGLOFF, A., BENOIST, St. 2019, «Culture politique impériale et pratique de la justice: regards croisés sur la

(91) Virgile, *Én.* 6, 853: *parcere subiectis et debellare superbos* (trad. J. Perret 1989).

(92) Rutilius Namatianus, *De Reditu suo* 1, 67-70 (cité d'après FLAMERIE DE LA CHAPELLE 2011, p. 22-23 et p. 189 note 144).

- figure du prince 'injuste', in O. Hekster, K. Verboven (ed.), *The Impact of Justice in the Roman Empire* (Proceedings of the Thirteenth Workshop of the International Network Impact of Empire 2017), Leyde-Boston, p. 19-48.
- GARCIA-RIAZA, E. 2015, «Le protocole diplomatique entre particularisme romain et universalisme: quelques réflexions sur l'Occident républicain», in B. Grass, Gh. Stouder (éd.), *La Diplomatie romaine sous la République: réflexions sur une pratique*, Poitiers, p. 15-41.
- GNECCHI, F. 1912, *I Medaglioni romani II. Bronzo. Parte secunda. Moduli minori*, Milan.
- GRAF, F. 1993, «Gesture and Convention: the Gestures of Roman Actors and Orators», in J. Bremmer, H. Roodenburg (ed.), *A cultural History of Gesture*, Cambridge, p. 36-58.
- GRIFFIN, M. 2003, «Clementia after Caesar: from Politics to Philosophy», *Papers of the Langford Latin Seminar* 11, p. 157-182.
- HAMBERG, P. G. 1968, *Studies in Roman Imperial Art*, Rome (reprod. anastasiq. de Copenhague 1945).
- HARRISON, G.W.M., et LAPIS V. (ed.) 2013, *Performance in Greek and Roman Theatre*, Leyde – Boston.
- HÖLSCHER, T. 2003, «Images of War in Greece and Rome: between military Practice, public Memory, and cultural Symbolism», *JRS* 93, p. 1-17 et pl. I-VII.
- HÖLSCHER, T. 2019, *Krieg und Kunst im antiken Griechenland und Rom. Heldentum, Identität, Herrschaft, Ideologie* (Münchner Vorlesungen zu Antiken Welten Band 4), Berlin – Boston.
- KELLUM, B. 2015, «Imperial Messages», in E. A. Friedland, M. G. Sobocinski, E. K. Gazda (ed.), *The Oxford Handbook of Roman Sculpture*, Oxford, p. 423-435.
- KOEPPEL, G. 1991, «Die historischen Reliefs der römischen Kaiserzeit VIII: Der Fries der Trajanssäule in Rom – Teil 1: Der Erste Dakische Krieg, Szenen 1-78», *BJ*, 191, p. 135-198.
- KOEPPEL, G. 1992, «Die historischen Reliefs der römischen Kaiserzeit IX: Der Fries der Trajanssäule in Rom – Teil 2: Der Zweite Dakische Krieg, Szenen 79-155», *BJ*, 192, p. 61-122.
- LEHMANN-HARTLEBEN, K. 1926, *Die Trajanssäule. Ein römisches Kunstwerk zu Beginn der Spätantike*, Berlin-Leipzig.
- MARTINES, G. 2001, *Colonna Traiana. Corpus dei disegni 1981-1988*, Rome.
- MORRELL, K. 2015, «Catp, Caesar, and the Germani», *Antichthon* 49, p. 73-93.
- NAIDEN, F.S. 2003, «Supplication on roman Coins», *American Journal of Numismatics* 15, p. 41-52.
- NAIDEN, F.S. 2006, *Ancient Supplication*, Oxford.
- PEDRINA, M. 2017, *La Supplication sur les vases grecs. Mythes et images* (Biblioteca di «Eidola» 2), Pise – Rome.
- PICARD, G.-Ch. 1957, *Les Trophées romains. Contribution à l'histoire de la Religion et le d'art triomphal à Rome*, Paris.
- RICHTER, D. 2010, *Das römische Heer auf der Trajanssäule: Propaganda und Realität: Waffen und Ausrüstung: Marsch, Arbeit und Kampf* (Mentor 3), Mayence.
- RODENWALDT, G. 1935, «Über den Stilwandel in der antoninischen Kunst», *Abhandlungen der Deutschen Akademie der Wissenschaften zu Berlin* 3, 1935, p. 3-27 et pl. 1-10.
- SANZ, A.-M. 2015, «La *deditio*: un acte diplomatique au cœur de la conquête romaine (fin du III^e-fin du II^e s. avant J.-C.)», in B. Grass, Gh. Stouder (éd.), *La Diplomatie romaine sous la République: réflexions sur une pratique*, Poitiers, p. 87-105.
- SETTIS, S. 1985, «La colonne Trajane: invention, composition, disposition», *Annales E.S.C.* 5, p. 1151-1194.
- SETTIS, S., LA REGINA, A., AGOSTI, G., FARINELLA, V. 1988, *La colonna Traiana*, Turin.
- STEFAN, A. S. 2009, «Victoires et défaites en Gétie et en Dacie de Burébistas à Décébale, ou de César à Trajan», *MEFRA* 121.2, p. 431-461.
- STEFAN, A. S. 2015, *La colonne Trajane. Édition illustrée avec les photographies exécutées en 1862 pour Napoléon III*, Paris.
- STEVENSON, T. 2015, *Julius Caesar and the Transformation of the Roman Republic*, Londres – New York.

- STOUDER, G. 2015, « Négociier au nom de Rome », in B. Grass, Gh. Stouder (éd.), *La Diplomatie romaine sous la République: réflexions sur une pratique*, Poitiers, p. 43-63.
- TOYNBEE, J.M.C. 1936, « G. Rodenwaldt, Über den Stilwandel in der antoninischen Kunst » (Abhandlungen der preussischen Akademie der Wissenschaften, 1935, phil. hist. Klasse, nr. 3). Pp. 27 with 3 figs, and 10 plates », *Journal of Roman Studies*, 26/2, p. 285-286.
- VOISIN, J.-L. 1984, *Les Romains, chasseurs de têtes*, in *Du châtimeant dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique* (collection de l'École française de Rome, 79), Rome, p. 241-293.
- VOISIN, J.-L. 2008, « Têtes coupées antiques. Face à face, textes et images », in *Textes-Images* (4^e colloque interdisciplinaire Icône-Image 2007), Paris-Auxerre, p. 27-45.
- WOYTEK, B. 2010, *Die Reichsprägung des Kaisers Traianus (98-117) I-II*, Vienne.